



Les moyens de se faire aimer des femmes sont extrêmement variés ; tout consiste à les appliquer à propos, au lieu d'employer avec l'une le moyen qui conviendrait à l'autre, et réciproquement. C'est donc un tort de généraliser, comme l'a fait l'auteur de cette maxime : « La femme est la pierre à fusil du sentiment ; c'est en cognant dessus qu'on en fait jaillir l'étincelle de l'amour. » Il est évident que la femme

sensible, romanesque, repousserait avec horreur l'amant qui penserait ainsi, et choisirait celui qui défend de frapper une femme, fût-ce avec une fleur ; tandis qu'au contraire Mme Sganarelle aurait raillé cette pensée poétique, étant connu qu'il lui plaisait d'être battue.

Et elle n'est pas la seule, car en voici encore une qui veut absolument rentrer avec le mari qu'elle a quitté il y a six mois, parce qu'il la battait comme plâtre.

Si c'est vrai, *et elle l'affirme*, pourquoi l'amène-t-elle en police correctionnelle parce qu'il a fêté son retour au logis d'une façon qui rappelle peu le retour de l'enfant prodigue ? Uniquement parce qu'il l'a chassée à coups de pied et paraît irrévocablement décidé à ne plus la recevoir de sa vie.

Elle l'aime donc, alors, ce mari brutal ? Il est donc beau, séduisant ? Qu'on en juge ; le voici qui s'avance sur le banc des prévenus et tout le monde peut voir :

.... Ce que, pour être honnête,  
Parce que c'est en haut, on appelle une tête.

Son nez éveille le triste souvenir de la vieille garde au passage de la Bérésina ; il sourit amèrement, au cours des débats, et montre une dent qui doit bien s'ennuyer si elle aime la société ! Enfin il s'appelle Laricot ; un nom saugrenu, on pourrait même dire : aussi sot que grenu.

M. LE PRÉSIDENT. — Pourquoi avez-vous frappé votre femme?

LE PRÉVENU. — Parce qu'elle voulait rester de force, et comme elle m'avait quitté par inconduite...

LA PLAIGNANTE. — C'est faux ! ça n'est pas dans mes principes.

LE PRÉVENU. — Oh ! tes principes, je les connais ; je te les achète ; voilà cent sous, rends-moi 5 francs.

M. LE PRÉSIDENT. — Pas de colloques !

LE PRÉVENU. — Messieurs, elle est enceinte.

LA PLAIGNANTE, *vivement*. — De qui?

LE PRÉVENU. — Pas de moi, voilà tout ce que je sais.

LA PLAIGNANTE. — Oh ! oser dire!...

LE PRÉVENU. — On voudrait me faire endosser cet enfant-là, comme un billet à ordre ; pas moyen.

LA PLAIGNANTE. — Oh ! le monstre ! tous ceux qui me connaissent savent que j'ai toujours été vertueuse. Je ne quittais pas la maison de la journée.

LE PRÉVENU. — Oh ! très vertueuse dans la journée, je ne dis pas le contraire.

LA PLAIGNANTE. — Eh bien, quand est-ce que je me serais mal conduite?



LE PRÉVENU. — Pendant que j'étais absent, une nuit sur deux, pour mon travail ; les voisins me l'ont dit.

Serait-ce vrai? cette nouvelle Pénélope défaisait-elle la nuit ce qu'elle faisait le jour? Elle proteste énergiquement contre l'accusation de fredaines nocturnes ; mais le mari persiste.

LA PLAIGNANTE. — Messieurs, mon mari ne m'a jamais aimée ; ne m'a jamais montré les moindres égards.

M. LE PRÉSIDENT, *au prévenu*. — La loi vous oblige à reprendre votre femme.

LE PRÉVENU. — Je préfère la guillotine (*rires*), je n'en veux plus, ni d'elle ni d'autres ; elles se valent toutes ; les amis aussi se valent tous ; les miens m'ont trompé avec mes maîtresses quand j'étais garçon, avec ma femme quand j'ai été marié. Je n'ai eu qu'un ami fidèle, un chien ; il est mort, je l'ai fait empailler.

LA PLAIGNANTE. — Vous n'en feriez pas autant pour moi. (*Rires dans l'auditoire.*)

LE PRÉVENU. — Je ne veux plus qu'un ami pris au hasard, un inconnu ; il vaudra peut-être mieux que les autres ; j'ai fait publier un avis : « On demande un ami ; s'adresser au bureau du journal. » Et j'attends ! Voilà ma résolution.

Le tribunal le condamne à 100 francs d'amende.  
Si Laricot est l'homme trompé qu'il dit, comme

son physique permet de le croire, l'envie de sa femme, de rentrer avec lui, s'explique : c'est une envie de femme grosse.

